



Gestion des Émissions de GES

Un Guide pour les Entreprises

CONTENU

La Science	2
Étapes-Clés d'un Bilan GES	3
Périmètre Organisationnel.....	4
Périmètre Opérationnel	5
Période de Reporting et Année de Référence	6
Données d'Activité et Calculs	7
Reporting.....	8
Plan de Transition	9
L'Effet GES et votre Entreprise	10

L'Effet GES

Un gaz à effet de serre est un gaz qui absorbe le rayonnement infrarouge du Soleil sous forme de chaleur.

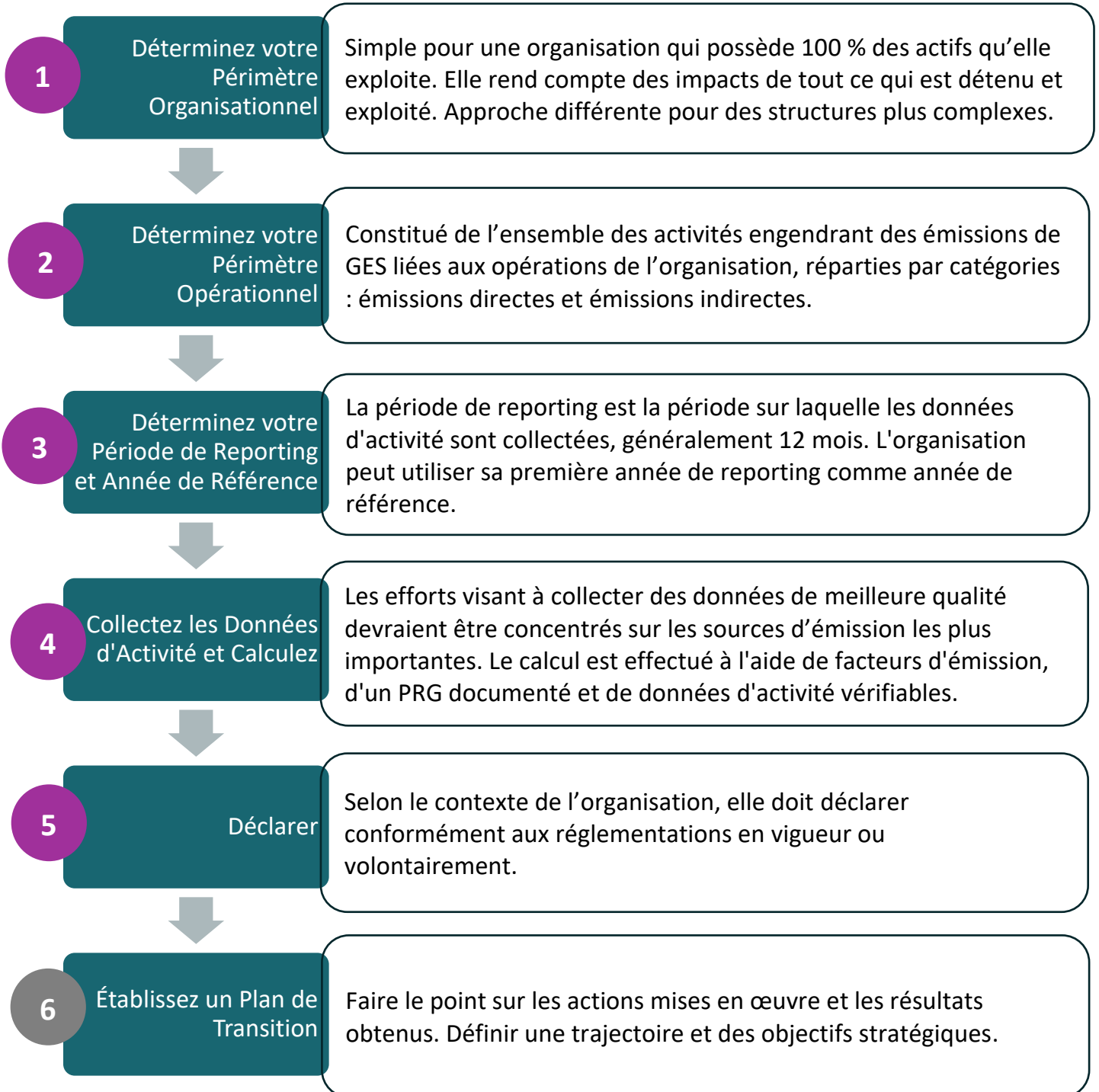
- Le rayonnement solaire alimente le système climatique
- Une partie du rayonnement solaire est réfléchi par la Terre et l'atmosphère
- Environ la moitié du rayonnement solaire est absorbée par la surface de la Terre et la réchauffe
- Le rayonnement infrarouge est émis depuis la surface de la Terre

« L'effet de serre : une partie du rayonnement infrarouge du Soleil traverse l'atmosphère, mais la majeure partie est absorbée et réémise dans toutes les directions par les molécules de gaz à effet de serre et les nuages. L'effet est de réchauffer la surface de la Terre et la basse atmosphère. »

(The British Geological Survey)



ÉTAPES-CLÉS D'UN BILAN GES



Structure simplifiée

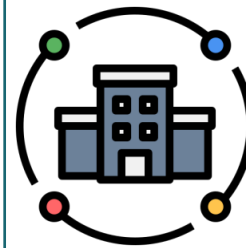
L'organisation qui possède 100 % des actifs qu'elle exploite rend compte des impacts de tout ce qui est détenu et exploité.

Structure complexe

Deux approches pour déterminer le périmètre organisationnel :

- **L'approche « part du capital »**
Les installations et équipements sont inclus dans le périmètre organisationnel à hauteur de sa prise de participation dans ces derniers.
- **L'approche « contrôle »**
L'organisation présente 100 % des émissions des opérations sous son « contrôle », quelle que soit la part des capitaux propres.
 - *Contrôle Financier* : 100 % des équipements et installations sur lesquels elle exerce un contrôle financier sont inclus dans le périmètre organisationnel.
 - *Contrôle Opérationnel* : 100 % des équipements et installations sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel, c'est-à-dire qu'elle exploite, sont inclus dans le périmètre organisationnel.

L'approche « part du capital »



Émissions de GES comptabilisées par l'organisation
300 tCO₂e

Détient 25 % des opérations de l'usine

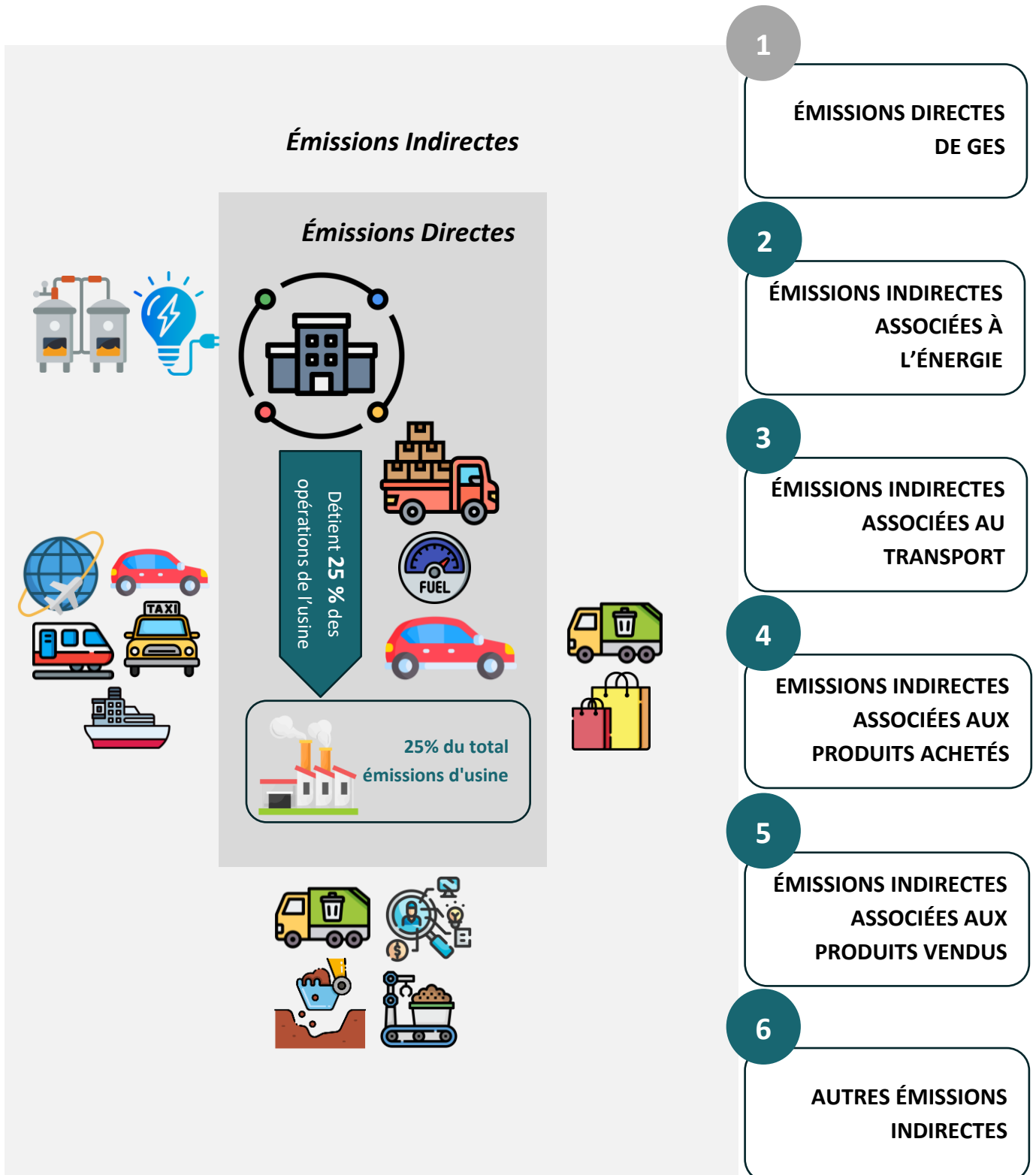


Émet 1 200 tCO₂e

L'organisation définit ses périmètres soit par l'approche contrôle opérationnel, soit par l'approche contrôle financier et elle indique ce choix dans son rapport.

2 Périmètre Opérationnel

Selon le principe du « pollueur-payeur », les émissions provoquées ou les ressources utilisées directement par l'organisation relèvent de sa responsabilité **directe** ; toutes les autres émissions sont **indirectes**.



La **période de reporting** est la période (généralement un an) couverte par les données d'activité collectées pour l'établissement du bilan des émissions de GES.

L'**année de référence** est une année fixe qui, sauf nécessité, reste la même d'un exercice de reporting des émissions de GES à l'autre. Elle est établie au cours de la première année de reporting. Les calculs des émissions de GES de chaque nouvelle année doivent être comparés à ceux de l'année de référence.

Première année de reporting

	Année N (Année de référence)
Scope 1	
Scope 2	
Scope 3	

Deuxième année de reporting

	Année N (Année de référence)	N+1
Scope 1		
Scope 2		
Scope 3		

Troisième année de reporting

	Année N (Année de référence)	N+1	N+2
Scope 1			
Scope 2			
Scope 3			

Quatrième année de reporting

	Année N (Année de référence)	N+2	N+3
Scope 1			
Scope 2			
Scope 3			

Données d'Activité et Calculs

Pour réaliser une évaluation des émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire

- D'identifier les sources de gaz à effet de serre, pour chaque catégorie ;
- De collecter les données d'activité pour chacune de ces sources au bon niveau d'agrégation ; et
- De multiplier ces données d'activité par les facteurs d'émissions ou d'absorptions afin d'obtenir la quantité totale d'émissions ou d'absorptions de gaz à effet de serre.

Pour les émissions indirectes (catégories 2 à 6), il est recommandé de s'appuyer sur des référentiels sectoriels afin de déterminer les sources d'émissions pertinentes pour l'organisation.

Comme indiqué dans les lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la norme ISO 14064-1, plusieurs méthodes d'évaluation des émissions de GES sont possibles :

- Calcul ;
- Mesurage ; ou
- Combinaison de mesurage et de calcul.

Approche	Détails	Données Nécessaires
Mesurage	Multiplication des quantités directes de gaz émis par leur PRG respectifs $GES (tCO_2e) = \text{Quantité de gaz émis} \times PRG$	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité directe de gaz émis : Résultat des mesures des effluents gazeux (débit, concentrations) ; et • Pouvoir de Réchauffement Global des gaz (PRG).
Calcul	Multiplication des données d'activité par un facteur d'émission $GES (tCO_2e) = \text{Donnée d'activité} \times \text{Facteur d'émission}$	<ul style="list-style-type: none"> • Donnée d'activité ; et • Facteur d'émission.

L'approche la plus couramment utilisée est celle basée sur le calcul via l'utilisation de facteurs d'émission, de PRG documentés et de données d'activité vérifiables.

Quelques exemples...

L' **International Sustainability Standards Board Standards (IFRS S2)** exige que les organisations concernées divulguent des informations sur les risques et opportunités liés au climat qui sont utiles aux principaux utilisateurs de rapports financiers à usage général.

Le **UK's Streamlined Energy and Carbon Reporting (SECR)** exige que les organisations concernées rendent compte de leur consommation d'énergie et de leurs émissions de carbone dans leurs rapports annuels.

Les organisations concernées comprennent

- Sociétés cotées ;
- Les grandes sociétés non cotées (y compris les sociétés caritatives) ; et
- Les grandes sociétés à responsabilité limitée (LLP).

Le **European Sustainability Reporting Standards (E1)** exige que les organisations concernées communiquent des informations sur le changement climatique, ce qui permettra aux utilisateurs des de comprendre, entre autres.

- Comment l'organisation affecte le changement climatique ; et
- Les efforts d'atténuation passés, actuels et futurs de l'organisation, conformément aux Accord et limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.

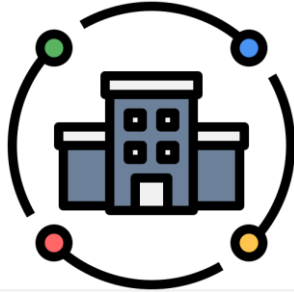
Le **European Sustainability Reporting Standards (E1-1)** exige qu'une organisation concernée divulgue son plan de transition pour l'atténuation du changement climatique. Il s'agit de permettre de comprendre les efforts d'atténuation passés, actuels et futurs de l'organisation afin de garantir que sa stratégie et son(s) modèle(s) économique(s) sont compatibles avec la transition vers une économie durable et avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C.

Exemple de plan de réduction des émissions de GES, y compris son financement



Source : Modèle de ESG Risk Viewer

L'Effet GES et votre Entreprise



Les GES **directement ou indirectement causés par les activités de votre organisation** s'accumulent dans l'atmosphère



Rayonnement solaire vers la Terre (y compris le rayonnement infrarouge)



Une partie du rayonnement solaire est renvoyée dans l'atmosphère

Environ la moitié du rayonnement solaire est absorbée par la surface de la Terre et la réchauffe.

